

Tribune également publiée dans les Echos du 29/7/2020

La confiance est un pilier essentiel d'une économie prospère. Elle seule permet que se nouent au quotidien de véritables relations contractuelles par millions sur le marché des biens et services, et sur celui des capitaux. Sans la confiance, le consommateur n'achète pas, le banquier ne prête pas, l'épargnant n'apporte pas ses fonds, l'entrepreneur reste l'arme au pied.

La médiatisation de faillites retentissantes, le plus souvent observées hors de France, remet régulièrement en cause cette confiance. Nous vivons une période de doute. Nous constatons une exigence redoublée des consommateurs, des investisseurs, des salariés et des citoyens à propos de la sincérité de l'information communiquée par les entreprises, qu'elle soit financière mais aussi extra-financière.

En tant que dirigeants ou représentants des principaux réseaux pluridisciplinaires, dont l'une des activités principales est l'audit, nous sommes convaincus que le rôle et la responsabilité de chacun des acteurs de la chaîne de confiance doivent être reconsidérés sans tabou pour répondre à cet enjeu essentiel. Ceci concerne évidemment les dirigeants, les actionnaires, les administrateurs, les commissaires aux comptes ou encore les comités d'audit et les régulateurs.

La profession de commissaire aux comptes, elle-même, se doit de faire évoluer ses pratiques pour que la promesse de sincérité dont elle est garante et sa mission d'intérêt général soient mieux comprises et s'adaptent aux nouvelles exigences des marchés. Sans comptes et données extra-financières audités par un tiers de confiance, pas de regard indépendant sur la sincérité des indicateurs d'une entreprise. Sans comptes audités, pas de confiance.

Réduire le décalage substantiel entre la réalité de la mission d'audit légal et la perception que le public peut en avoir lorsqu'une entreprise fait face à des difficultés importantes, est devenu tout aussi essentiel. Il faut l'affirmer : certifier des états financiers ne revient pas à un contrôle exhaustif des comptes, ne consiste pas à réaliser une revue exhaustive de l'ensemble des risques et des actes de gestion de l'entreprise et ne permet pas de prédire sa santé économique et financière. De même, notre mission ne consiste nullement à la recherche systématique de faits délictueux à l'instar de la police judiciaire.

Le rôle de l'auditeur est de donner une assurance raisonnable que les comptes préparés sous la responsabilité de la direction générale et de la gouvernance d'une entreprise, ne comportent pas d'anomalie significative. Cette mission que nous exerçons, faut-il le rappeler, sans moyen de coercition, n'emporte ni une vérité absolue, ni une obligation de résultat. Elle nécessite la compréhension de l'activité de l'entreprise, de son environnement et d'opérations de plus en plus complexes pour nous permettre d'apprécier les risques et les travaux de vérifications qui en découlent. Seules nos équipes pluridisciplinaires regroupant des expertises pointues (finance, droit, fiscalité, systèmes d'information, etc..), avec une dimension internationale forte et largement reconnues par les milieux économiques, nous permettent aujourd'hui de remplir ce rôle.

L'auditeur ou le commissaire aux comptes ne peut cependant agir seul. La qualité de l'information financière et extra-financière dépend, en premier lieu, des préparateurs de cette information, de la vigilance des administrateurs et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques.



Nous mêmes sommes d'ores et déjà engagés et force de proposition sur plusieurs fronts pour garantir au public toute la qualité et la pertinence qu'il attend de nos missions : repenser leurs contours et la manière d'en rendre compte avec clarté, investir dans la formation de nos collaborateurs et la technologie de façon à pratiquer des contrôles systématiques des données plutôt que par sondages et renforcer nos dispositifs de gouvernance et de pilotage de la qualité. Il en va de la crédibilité et de l'attractivité durable de notre profession.

Il nous apparaît tout aussi incontournable de revoir comment l'efficacité du contrôle interne au sein des entreprises, la prévention et la détection des fraudes et l'anticipation des risques de défaillance d'entreprise sont appréhendés, évalués et renforcés. C'est pourquoi nous recommandons des évolutions indispensables en termes de gouvernance et de régulation du rôle et des responsabilités de chaque acteur de la chaîne de préparation, de validation et de vérification des informations financières et extra-financières. Nous y prendrons toute notre part.

Au moment où certains régulateurs, notamment en Europe, envisagent de nouvelles réformes, les changements forts que nous avons résumés ci-dessus forment un ensemble cohérent et adapté au contexte français. Sans une approche globale de ces évolutions, aucune nouvelle mesure aussi emblématique soit-elle, notamment en matière d'indépendance des commissaires aux comptes ou par un accroissement supplémentaire du formalisme de ses missions, ne suffira à répondre aux attentes du public.

Bernard GAINNIER,
Président de la Fédération Française des Firms Pluridisciplinaires (F3P)
Président de PwC France

Robert DAMBO,
Président de Grant Thornton France

Eric FOUREL,
Président d'EY France

Hervé HELIAS,
Président du groupe Mazars

Michel LEGER,
Président du Conseil de surveillance de BDO France

Jay NIRSIMLOO,
Président de KPMG France

Sami RAHAL,
Président de Deloitte France